OFFRE DE SERVICES

SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE



www.stprovence.fr

Chères entreprises adhérentes,

ST Provence vous accompagne au quotidien dans la gestion de la santé et de la sécurité de vos salariés.

À travers une gamme d'offres complète, votre service de Prévention et de Santé au travail vous propose des solutions adaptées à votre entreprise.

L'offre socle de ST Provence couvre les fondamentaux de la prévention des risques professionnels, le suivi individuel des salariés et la prévention de la désinsertion professionnelle. Les centres médicaux, répartis sur le Pays d'Aix-en-Provence et le Pays Salonais et la présence des équipes pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire, permettent de vous accompagner en toute proximité.

L'offre complémentaire répond à des besoins ciblés avec la mise en place de prestations personnalisées, telles que l'activité physique en entreprise, ou encore des sensibilisations thématiques lors de journées de prévention dédiées à la santé et à la sécurité au travail.

Grâce à ces offres complémentaires, ST Provence souhaite vous proposer des actions de prévention et santé au travail innovantes. Ces offres sortent du cadre de la cotisation classique et sont facturées en fonction du nombre de participants.

L'offre spécifique est proposée aux travailleurs indépendant. Elle comprend un suivi médical et psychologique adapté aux particularités de leurs activités et responsabilités. Leur santé est essentielle pour la pérennité de leur entreprise, c'est pourquoi cette offre est conçue sur mesure, pour eux.

Découvrez ici les offres en détail et choisissez celles qui répondent le mieux à vos attentes et aux enjeux de votre entreprise et de votre situation.

ST Provence est heureux de vous accompagner dans vos démarches de prévention et santé au travail.

L'équipe ST Provence.

Suivez toute l'actualité de ST Provence

SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE



OFFRE SOCLE

ST Provence vous invite à découvrir toutes les actions comprises dans l'offre socle. Ces services sont inclus dans la cotisation annuelle et se déclinent autour de trois volets :

1. Prévention des risques professionnels
2. Suivi individuel de l'état de santé
3. Prévention de la désintertion professionnelle

- Une équipe médicale dédiée
- Au plus proche de votre entreprise
- 125 € par salarié et par an

SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE

1 PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

1.CRÉATION ET MISE À JOUR DE LA FICHE D'ENTREPRISE

La fiche d'entreprise est un document réglementaire et obligatoire pour toute entreprise d'au moins un salarié. Elle permet de recenser l'ensemble des risques professionnels présents dans votre entreprise. Ce document est réalisé par un membre de l'équipe pluridisciplinaire, au sein de votre structure ou exceptionnellement, par téléphone ou dans votre centre de santé au travail, en l'absence de locaux.

En savoir plus

2. AIDE À L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un document qui évalue et classe les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés. De la responsabilité de l'employeur, ce document obligatoire depuis 2001 pour toute entreprise d'au moins un salarié a pour objectif d'établir un plan d'action et de prévention des risques professionnels. ST Provence vous propose tout un panel d'ateliers de prévention, conçus spécialement pour vous accompagner dans la prévention des risques professionnels :

- Atelier Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Atelier Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
- Atelier Seirich, risque chimique
- Atelier Risques Psycho Sociaux (RPS), malveillance au travail, Qualité de Vie au Travail (QVT), qualité
- anagérial pour prévenir les RPS
- Atelier risques en Open Space
- Atelier Conception des Lieux et Situations de Travail (CLST)

En savoir plus

3. RÉALISATION D'ÉTUDES MÉTROLOGIQUES

Une étude métrologique en entreprise consiste à appliquer des méthodes spécifiques pour mesurer certains facteurs d'ambiance qui peuvent impacter la santé des salariés exposés (ambiance sonore - lumineuse - thermique - vibratoire, mesure d'exposition à certains polluants atmosphériques, étude de la charge physique d'une activité, ventilation...). Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs limites fixées réglementairement. L'objectif étant de réduire les expositions professionnelles et d'améliorer les conditions de travail en proposant la mise en place d'actions de prévention adaptées.

En savoir plus

4. ÉTUDE ET CONSEILS POUR L'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

Dans tout secteur d'activité, le poste de travail d'un salarié peut être aménagé si celui-ci n'est plus adapté à son état de santé ou à son handicap. L'objectif étant d'améliorer ses conditions de travail et contribuer à son maintien dans l'emploi. L'équipe pluridisciplinaire se déplace dans vos locaux afin d'observer et proposer des aménagements.

En savoir plus

5. ÉTUDE ERGONOMIQUE

La démarche ergonomique est avant tout participative, elle nécessite l'implication de la direction de l'entreprise en tant que décisionnaire, ainsi que celle des salariés en tant qu'experts de leur activité. Les enjeux peuvent être multiples, ils visent généralement à améliorer la performance globale, la sécurité, la santé et le bien-être des travailleurs.

En savoir plus

6. ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Les risques psychosociaux sont des risques professionnels d'origine et de nature variées qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés et ont par conséquent un impact sur le bon fonctionnement des entreprises. Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non, du stress et des violences. Pour prévenir les risques psychosociaux, ST Provence vous accompagne dans une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation lors d'ateliers dédiés.

En savoir plus

7. INTERVENTION À LA SUITE D'UN ÉVÉNEMENT GRAVE

La Cellule d'Ecoute et de Soutien des Urgences Psychologiques (CESUP) est une action de prise en charge psychologique précoce des salariés victimes et/ou impliqués dans des situations d'urgence collective traumatisantes. Si votre entreprise est touchée par un évènement grave et a besoin du soutien de la CESUP, elle doit appeler son médecin du travail ou le standard du service (0806 805 400). Un de ses membres (médecin, infirmier, psychologue) interviendra au sein de vos locaux dans les jours qui suivent l'évènement.

En savoir plus

8. ANALYSE DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

De toutes tailles, de tout domaines comme coiffeurs, mécaniciens, pharmaciens, carrossiers, vétérinaires, ambulanciers… Toutes les entreprises peuvent être concernées par le risque chimique dès lors que vous utilisez des produits tels que des produits ménagers, vernis, réactifs, solvants..
La fiche de données de sécurité (FDS) permet d'identifier les dangers d'un produit chimique et fournit des renseignements utiles pour s'en servir en toute sécurité. L'employeur a pour obligation d'être en possession d'une FDS pour chaque produit utilisé.
Participer à l'un de nos ateliers pour découvrir les bases de l'évaluation du risque chimique et apprendre à utiliser le niveau 1 du logiciel SEIRICH.

En savoir plus

SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE

9. ACTIONS DE SENSIBILISATION COLLECTIVE À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ST Provence met à la disposition de toutes ses entreprises adhérentes et de leurs salariés tout un panel d'actions de prévention des risques professionnels.

En savoir plus

10. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CSE/CSSCT RELEVANT DES SUJETS DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les instances représentatives du personnel (CSE / CSSCT) ont pour mission de défendre l'emploi et les conditions de travail des salariés, de veiller à la préservation de leur santé et de leur sécurité et de s'assurer du respect du droit du travail. La mise en place du CSE est obligatoire à partir de 11 salariés. Sur votre invitation, le médecin du travail ou l'un des membres de son équipe pluridisciplinaire peut participer à l'une de vos réunions pour répondre à des questions touchant aux conditions de travail et aux actions de prévention en matière de santé et de sécurité.

En savoir plus

SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE

2 SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

LA VISITE D'EMBAUCHE : VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION OU EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE

Tous les travailleurs sont concernés par la visite d'embauche. Cette visite est organisée selon des modalités distinctes, en fonction des risques auxquels le salarié sera exposé à son poste de travail.

En savoir plus

SUIVI PÉRIODIQUE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DU TRAVAILLEUR

Il consiste en des examens médicaux réalisés par un médecin du travail ou des visites par un infirmier en santé au travail à périodicité fixée par le Code du Travail ou adaptée par le médecin, du travail en fonction des risques, de l'âge, ou des situations (handicap, grossesse…).
À ces occasions, les professionnels de santé prennent en compte les conditions de travail, l'âge et l'état de santé du travailleur, ainsi que les risques auxquels il est exposé pour conseiller au mieux.

En savoir plus

VISITE DE REPRISE APRÈS UN ARRÊT DE TRAVAIL

Le travailleur bénéficie obligatoirement de cet examen médical :
- après un congé maternité ;
- après une absence pour cause de maladie professionnelle ;
- après une absence d'au moins trente jours pour cause d'accident du travail ;
- après une absence d'au moins soixante jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel.

En savoir plus

VISITE DE PRÉ-REPRISE PENDANT L'ARRÊT DE TRAVAIL

Elle a lieu pendant l'arrêt de travail afin de favoriser les conditions qui faciliteront un retour au poste le moment venu ou un éventuel reclassement compte tenu de l'état de santé du travailleur.

En savoir plus

LA VISITE À LA DEMANDE

Le travailleur a la possibilité de rencontrer un professionnel de santé au travail en complément du suivi de l'état de santé périodique, quand il le souhaite. L'employeur peut, quant à lui, solliciter l'avis du médecin du travail en cas d'inquiétude concernant l'état de santé de son salarié.

En savoir plus

LA VISITE DE MI-CARRIÈRE

Le travailleur, autour de ses 45 ans, bénéficie d'un temps d'échange personnalisé sur son état de santé et son poste de travail, afin de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé.

En savoir plus

SUIVI POST-EXPOSITION : LA VISITE DE FIN DE CARRIÈRE

Organisée au moment du départ en retraite, la visite de fin de carrière est destinée aux travailleurs ayant été exposés à un ou plusieurs risques professionnels pour leur santé ou leur sécurité.

En savoir plus

PARTICIPATION AU RENDEZ-VOUS DE LIAISON ENTRE L'EMPLOYEUR ET LE SALARIÉ PENDANT L'ARRÊT DE TRAVAIL

Ce dispositif issu de la loi Santé-Travail n'est pas un rendez-vous médical, mais une rencontre, facultative, organisée entre l'employeur et le salarié en arrêt de travail.

En savoir plus

PARTICIPATION AUX CAMPAGNES DE VACCINATION

Les Services de Prévention et Santé au Travail Interprofessionnels (SPSTI) peuvent participer à des campagnes de vaccination pilotées par le ministère de la Santé. Il ne s'agit pas nécessairement de vaccinations recommandées en fonction d'une exposition professionnelle : il peut s'agir d'une campagne de vaccination dans le cadre d'une épidémie au sein de la population générale.

En savoir plus

SUIVI INDIVIDUEL PSYCHOLOGIQUE

Tout travailleur qui rencontre des difficultés dans son environnement professionnel peut échanger avec son médecin du travail qui pourra l'orienter vers le psychologue du travail grâce à un examen complémentaire. Les psychologues reçoivent individuellement les travailleurs en situation de souffrance au travail (conflits, stress, surcharge de travail, personne en situation de handicap, événement traumatique…).

En savoir plus

SUIVI INDIVIDUEL SOCIAL

Afin de prévenir la désinsertion professionnelle, le travailleur peut bénéficier d'une assistance individuelle sociale grâce à un examen complémentaire:

- s'il a besoin d'être aidé dans les démarches de prévention de la désinsertion professionnelle avec les organismes concernés ;
- s'il a besoin d'être informé et orienté vers des services sociaux spécialisés ;
- s'il a des besoins concrets pour compléter des documents et dossiers administratifs.

En savoir plus

3 PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) ou Maintien en Emploi consiste à anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé ou à aider un travailleur qui rencontre des difficultés à se maintenir à son poste de travail. Les équipes pluridisciplinaires de ST Provence accompagnent les travailleurs et leur proposent différentes modalités d'accompagnement :

- Aménagement de poste proposé par le médecin du travail (aménagement du temps de travail, adaptation technique ou organisationnelle) suite à une étude de poste, si besoin, par un des membres de son équipe pluridisciplinaire.
- Accompagnement par l'assistant social de ST Provence.
- Accompagnement par la psychologue de ST Provence.
- Orientation vers les partenaires de maintien en emploi (Cap emploi, Service social de l'Assurance Maladie, Associations spécialisées, Maison Départementale des Personnes Handicapées…).
- Orientation vers la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de ST Provence en cas de situation complexe.



SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE



OFFRES COMPLÉMENTAIRES

ST Provence vous propose des offres complémentaires : cette offre, payante, répond à des besoins ciblés avec la mise en place de **prestations sur mesure**, telles que l'activité physique en entreprise, ou encore des sensibilisations thématiques lors de journées de prévention, le conseil à la régulation de conflit....

1. Activités physiques en entreprise
2. Bilan forme individuel ou collectif
3. Conseil à la régulation de conflit
4. Intervention au cours de vos journées de prévention

Un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire

Au plus proche de votre entreprise

En fonction du nombre de participants ou d'intervenants

SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE

Au sein de chaque entreprise, le bien-être au travail est un enjeu de santé et de fidélisation pour ses salariés.
Or, d'après le Baromètre 2023 du sport en entreprise (Harmonie mutuelle avril 2023), 63% des salariés interrogés estiment que leur entreprise ne se préoccupe pas assez de leur bien-être et 87% estiment qu'une entreprise proposant une offre de sport à ses salariés est une entreprise qui veille au bien-être de ses salariés.
Grâce à ses offres complémentaires, ST Provence permet à ses adhérents d'amorcer cette démarche sportive en proposant une action construite autour de la prévention, la santé au travail et le partage d'information.

1 - ACTIVITÉ PHYSIQUE EN ENTREPRISE

Dans le cadre du développement de l'activité physique en entreprise, ST Provence vous propose une intervention qui se compose de 3 étapes. Cela permettra un accompagnement complet et adapté à chaque entreprise :

1. Bilan des profils et besoin en activité physique et sportive au sein de votre entreprise.
2. Atelier de sensibilisation organisé au sein de votre entreprise.
3. Mise en place de séances d'étirements et échauffements adaptés à vos équipes et votre activité.


Un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire


Au plus proche de votre entreprise


De 5 à 20 participants : 850€ HT
De 21 à 50 participants : 1800€ HT

2 - BILAN FORME

Vous souhaitez aller plus loin dans votre démarche d'activité physique en entreprise ? Les bilans forme individuels ou collectifs proposés par ST Provence vous permettent de mettre en place la solution la plus adaptée aux besoins de vos salariés.

Bilan individuel : ce bilan permet à chaque salarié de se tester individuellement avec nos équipes grâce aux exercices suivants :
1. Test d'évaluation des données corporelles (taux d'hydratation, masse grasse, musculaire, IMC…)
2. Test fonctionnel (agilité, équilibre unipodal, endurance des abdominaux, souplesse…)
3. Test de performance (force de préhension, push-up, puissance maximale aérobie)
Suite à ces tests, notre équipe vous mettra à disposition un programme d'activité physique adapté aux résultats du bilan et suivant vos échanges via une application.
Un bilan à 3 ou 6 mois avec votre médecin du travail pourra être proposé.

Bilan collectif :
La mise en place d'un bilan forme collectif peut s'organiser dans votre entreprise. Si vous souhaitez mettre en place cette option, nous vous proposerons une offre sur mesure en fonction du nombre de salariés concernés et de leurs expositions professionnelles. Pour en savoir plus, merci de nous contacter.


Un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire


Au plus proche de votre entreprise


300€ HT par salarié

3 - CONSEIL À LA RÉGULATION DE CONFLIT

Notre équipe de psychologues au travail vous accompagne dans la régulation de conflit au sein de votre entreprise.
Si vous constatez qu'une situation entre deux salariés de votre entreprise est conflictuelle, et que les actions managériales n'ont pas permis d'apaiser leur relation, nos psychologues du travail peuvent intervenir.
Cette intervention peut se décliner en trois temps, tout en étant adaptable à votre situation, et selon le degré d'engagement de vos équipes :

1. Un état des lieux à vos côtés pour déterminer le contexte et la situation des deux salariés,
2. Une action collective à destination de vos manageurs et salariés pour les sensibiliser sur les enjeux de la régulation de conflit,
3. Des rendez-vous de régulation avec les salariés concernés.

Cette offre sera prise en charge différemment en fonction de la situation de chaque entreprise.
Le temps d'intervention sera modulé selon la situation et les possibilités de mise en œuvre, afin de vous proposer l'offre la plus adéquate.
Nous vous invitons à nous contacter afin de vous soumettre une offre tarifaire correspondant à vos besoins.

Un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire	Au plus proche de votre entreprise	Sur devis

4 - INTERVENTION SUR MESURE AU COURS DE VOS JOURNÉES THÉMATIQUES

ST Provence vous accompagne lors de vos journées de prévention, sécurité, bien être, santé au travail, semaine du handicap ou tout autre événement autour de la thématique de la prévention et santé au travail.
Nos équipes pluridisciplinaires se mobilisent à vos côtés pour un accompagnement sur mesure adapté à vos besoins (stands, sensibilisations ou ateliers) au sein de vos locaux.

Un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire	Au plus proche de votre entreprise	1 intervenant 2h : 150€ HT 1 intervenant demi-journée (3h30) : 250€ HT 1 intervenant journée complète (7h) : 500€ HT

SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE



OFFRE SPÉCIFIQUE

Travailleurs indépendants, ST Provence vous propose une offre de service qui s'adapte à votre quotidien !

1. Suivi individuel de votre état de santé physique
2. Suivi individuel de votre état de santé mental
3. Prévention de la désinsertion professionnelle
4. Sensibilisation à destination des fonctions dirigeantes

Une équipe médicale dédiée

Au plus proche de votre entreprise

Frais de dossier : 75€ HT
Droit d'affiliation : 125€ HT / an
sans tacite reconduction

SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE

1 - SUIVI INDIVIDUEL DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ PHYSIQUE

Votre médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire seront vos référents santé. Vous bénéficierez d'un accompagnement individuel sur le suivi de votre état de santé ainsi que d'un accompagnement collectif de la part de votre équipe pluridisciplinaire sur tous vos besoins en prévention des risques professionnels dans votre entreprise.

2 - SUIVI INDIVIDUEL DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ MENTAL

En tant que travailleurs indépendant, la santé de votre entreprise est fortement liée à votre santé. Ainsi, il est essentiel de prendre soin de vous et de pouvoir trouver les ressources nécessaires en cas de besoin. ST Provence vous accompagne dans cette démarche grâce au dispositif AMAROK. Ce test rapide et disponible quand vous le souhaitez, vous permet d'évaluer votre niveau de santé.

N'hésitez pas à vous tester aussi souvent que nécessaire et si vous en ressentez le besoin, rencontrez l'équipe de psychologues du travail de ST Provence. Cet accompagnement confidentiel vous permettra de prendre soin de vous et donc de votre entreprise.

3 - PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) consiste à anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé. En tant que travailleur independant, ce sujet est essentiel car vous pouvez être particulièrement exposés en raison de la charge de travail, du stress et de l'isolement qui découle de votre statut.
Nos équipes pluridisciplinaires vous accompagneront afin de vous proposer les bonnes orientations : aménagement de poste, accompagnement assistant social, accompagnement psychologue…

4 - SENSIBILISATION A DESTINATION DES FONCTIONS DIRIGEANTES

Travailleur indépendant, comment vous sentez-vous?
Notre équipe pluridisciplinaire vous invite à échanger sur votre santé et vous accompagne sur les sujets de prévention primaire qui vous concernent.
En groupe restreint, nos équipes vous invitent à partager votre expérience et évoquer votre état de santé pour définir ensemble vos besoins d'accompagnement.

SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE